



AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

et leurs conséquences sur la santé et l'efficacité du salarié

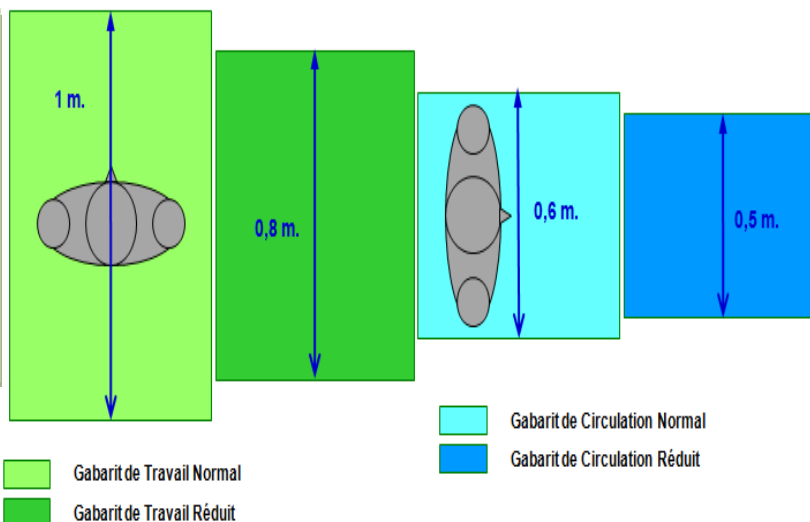
Règles à respecter :

Principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts en fonction de la situation de travail

Normes ergonomiques*

...
L'espace de travail nécessaire pour un salarié = 1 mètre
Il peut se mouvoir dans un espace et travailler dans de bonnes conditions

Si c'est difficile dans la situation de travail, il existe un gabarit réduit de 80 cm



La largeur d'un passage (accès au poste) normal est de 80 cm, il peut être réduit à 60 cm selon la situation (gabarit de circulation réduit)

La largeur d'accès entre deux palettes déposées à proximité du poste peut être au minimum de 50 cm

Source : Norme AFNOR NF X 35-104

Le passage d'accès en « cul-de-sac » reste impérativement au minimum de 80 cm

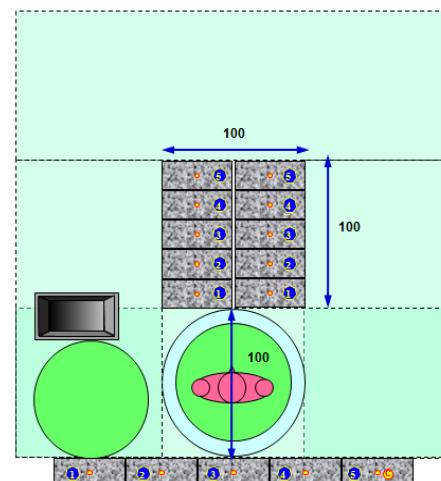
L'ESPACE DE TRAVAIL DU MAÇON

Montage au sol, il est souhaitable qu'il y ait :

- Un espace minimum **d'1 mètre** entre le mur et la palette de parpaings pour la mobilité du salarié
- Un espace **d'1 mètre** tout **autour de la palette**
- Un espace de travail de **1 mètre** entre le mur et la gâche (qui doit être au plus près du salarié - voir gabarit réduit)

Montage en hauteur :

- Il faudra **anticiper** et **prévoir la place de l'échafaudage**. En effet si l'échafaudage mesure **1,20 mètre** de largeur, alors la **palette** sera déposée à un peu **plus d'1,20 mètre**
- Si l'échafaudage ou la **table à maçonner** mesure **plus de 2 mètres** de long, dans ce cas il faudra si la nature du sol le permet, **prévoir un transpalette pour déplacer la palette** au moment du montage de la table



* Volumes de Travail – Poste Debout (Norme NF X35-107 : Principes de détermination des dimensions requises pour les ouvertures destinées au passage de l'ensemble du corps dans les machines / Partie 1)

Pour tout complément d'information, merci de nous contacter par mail : ficheprevention@asmis.net

ASMIS - 77 rue Debaussaux - CS 60132 - 80001 AMIENS CEDEX 1 - www.asmis.net

© ASMIS - Toute reproduction interdite